

The image shows the ADT SIIC logo mounted on a modern glass building facade. The logo consists of the letters 'ADT' followed by 'SIIC', with a stylized bracket-like graphic element above the 'ADT' and below the 'SIIC'. The building's glass reflects the sky and clouds. Below the image is a solid blue horizontal band.

ADT SIIC

Comptes sociaux 2010

BILAN ACTIF

	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	383	383		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	17 113	16 760	353	877
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	39 084	38 085	999	2 019 264
Créances rattachées à des participations	22 444 903	8 452 111	13 992 792	13 150 972
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 980 181		1 980 181	
Prêts				
Autres immobilisations financières				31 344
	24 481 664	8 507 339	15 974 325	15 202 457
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	398		398	259
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	488		488	89 521
Autres créances	49 260		49 260	1 398 586
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	6 642	517	6 124	462 964
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 010		4 010	234 608
Charges constatées d'avance (3)	153		153	
	60 950	517	60 433	2 185 937
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	24 542 614	8 507 857	16 034 758	17 388 394
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2010	31/12/2009
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 16 591 522)	16 591 522	16 591 522
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 197 103
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	672 151	672 151
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		1 895 111
Report à nouveau	-6 992 698	- 799 288
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	98 162	-9 285 623
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	10 369 138	10 270 976
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	5 892	9 137
Emprunts et dettes financières (3)	5 313 421	6 670 950
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	187 324	388 144
Dettes fiscales et sociales	8 765	41 185
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	150 218	8 002
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	5 665 620	7 117 418
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	16 034 758	17 388 394
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 313 421	4 355 436
(1) Dont à moins d'un an (a)	352 198	2 761 982
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	5 892	9 137
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2010		31/12/2009
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	9 608		93 600
Chiffre d'affaires net	9 608		93 600
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions et transfert de charges			2 592
Autres produits			1
			12 201
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (a)			261 647
Impôts, taxes et versements assimilés			1 770
Salaires et traitements			86 211
Charges sociales			30 720
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			524
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			2 593
			383 466
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 371 266
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			8 694
Perte supportée ou bénéfice transféré			118 252
Produits financiers			
De participations (3)			1 091 024
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			854 100
Autres intérêts et produits assimilés (3)			14 312
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			667
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			579
			1 105 915
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			271 524
Intérêts et charges assimilées (4)			8 219 005
Différences négatives de change			247 411
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
			518 935
RESULTAT FINANCIER			586 980
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			97 462
			- 8 427 235

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2010	31/12/2009
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	700	
Sur opérations en capital		1 210 001
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	700	1 210 001
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		2 068 389
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
		2 068 389
RESULTAT EXCEPTIONNEL	700	- 858 388
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	1 118 816	2 299 602
Total des charges	1 020 654	11 585 225
BENEFICE OU PERTE	98 162	-9 285 623
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	14 243	123 018
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	40 052	106 353

SA ADT SIIC

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010

NOTE 1 : Evénements principaux de l'exercice

1.1 Changement de Direction

Au cours de l'année 2010, M. ENGLER a démissionné de son mandat d'Administrateur (et donc de Président du conseil d'administration) et de Directeur Général ; MM. DUMENIL et MAMEZ ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.

M. LACROIX a été nommé en qualité de nouvel administrateur et en qualité de directeur général délégué. Puis, à la démission de Monsieur ENGLER le 30 septembre 2010, il a été nommé Président Directeur Général jusqu'à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Enfin, M. CHEGARAY et M. VIBERT-MEUNIER ont été cooptés en qualité de nouveaux administrateurs, respectivement le 30 septembre 2010 et le 9 novembre 2010.

1.2 Transfert du siège social

En date du 22 avril 2010, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social du 2 rue de Bassano à 75116 PARIS au Centre d'Affaires Paris-Nord, Bâtiment Continental, 183 avenue Descartes – 93153 BLANC MESNIL, à compter du 3 mai 2010.

1.3 Continuité d'exploitation

Les Commissaires aux comptes, estimant avoir relevé à l'occasion de l'exercice de leur mission, des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la société, en ont conformément aux dispositions prévues par l'article L234-1 alinéa 1 du Code de Commerce informé le Président du Conseil d'Administration par une lettre recommandée avec accusé de réception en date du 26 avril 2010. De nombreuses informations comptables et financières complémentaires ont été demandées. Un conseil d'administration en date du 4 mai 2010 s'est tenu. Ces renseignements supplémentaires exigés en vue de compléter les annexes aux comptes nécessitant d'accomplir de nouvelles diligences, les administrateurs ont conclu qu'il n'est pas possible, en l'état d'arrêter définitivement les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009. Le Conseil d'Administration a décidé de tenir un prochain Conseil d'administration le 12 mai 2010 afin de prendre le temps nécessaire pour répondre au complément d'informations demandé dans le cadre de la procédure d'alerte et d'arrêter les comptes.

Le 10 mai 2010, la société ADT SIIC a transmis aux commissaires aux comptes, tous les éléments de réponses nécessaires aux questions soulevées par ces derniers dans le cadre de la procédure d'alerte.

Les Commissaires aux comptes ont tenu compte de cette réponse du 10 mai 2010 puisque leur rapport sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2009 signé le 14 mai 2010 reprend les éléments de réponse précités.

Les Commissaires aux comptes ont adressé au Président du Conseil d'Administration une lettre recommandée datée du 20 mai 2010 dans laquelle ils estimaient ne pas avoir eu de réponse à leur première lettre recommandée datée du 26 avril 2010 et à l'occasion de laquelle ils invitaient le Président du Conseil, à faire délibérer le Conseil sur les faits relevés dans le cadre de la procédure d'alerte.

En date du 8 juin 2010, le conseil d'administration a mis à l'ordre du jour les mesures à prendre en application de l'article R.234-2 du Code de commerce, les faits relevés par les commissaires aux comptes dans leur lettre recommandée avec accusé de réception en date du 26 avril 2010. Après délibération, le Conseil d'Administration constate que les éléments d'informations ont d'ores et déjà été transmis aux commissaires aux comptes en date du 10 mai 2010 et 20 mai 2010 et les mesures à prendre en vue de la continuité de l'exploitation de la société prises.

Outre de réels efforts de commercialisation entrepris pour réduire un taux de vacance élevé et une politique affichée de réduction des charges, la Direction a tenté de négocier le rééchelonnement de ses échéances d'emprunt. Elle a demandé la possibilité de ne payer, pendant un laps de temps, que la partie « intérêts » du contrat et de reporter la partie « amortissement ».

Devant la réticence des établissements prêteurs, les sociétés PAMIER, AD INVEST et BLANAP, filiales d'ADT SIIC, ont soumis, devant Tribunal de Commerce de Bobigny, une requête afin de désignation d'un mandataire ad hoc.

En date du 13 décembre 2010, le Tribunal de Commerce de Bobigny a désigné la SCP BRIGNIER en qualité de mandataire ad hoc de la société PAMIER, la société AD INVEST et la société BLANAP avec la mission d'apprécier la situation juridique, économique et financière de la société, notamment de déterminer la situation active – passive de celle-ci, d'assister la société dans ses discussions avec la banque CREDIT FONCIER pour la société PAMIER, avec CICOBAIL pour la société AD INVEST et avec la banque SADE pour la société BLANAP de manière à ne pas entraver son développement, d'assister la société dans la négociation et la rédaction de protocoles et actes qui consacreront les solutions adoptées. La durée de la mission du mandataire est fixée au 13 avril 2011.

A la demande des banques, la société ADT SIIC, société mère de la société PAMIER, a mandaté le cabinet ERNST & YOUNG le 8 février 2011 afin de procéder à une analyse de la situation financière du groupe et à une revue des prévisions d'exploitation et de financement sur les trois prochaines années.

Ernst&Young a rendu son rapport le 16 mars 2011 et en a fait une présentation aux banques lors d'une réunion sous l'égide de Maître BRIGNIER le 18 mars 2011.

S'il avait été initialement envisagé par le groupe de tenter de négocier avec les banques une restructuration de l'endettement du groupe sur la base d'un gel du remboursement des échéances en principal sur deux ans en contrepartie notamment de la cession de l'immeuble Bonaparte, le rapport d'ERNST & YOUNG a démontré l'utilité de considérer une alternative en la vente d'un ou de tous les biens immobiliers des sociétés PAMIER BLANAP et AD INVEST.

La Direction du groupe étudie donc actuellement les offres d'acquéreurs potentiels.

La mission de Maître BRIGNIER arrivant à terme le 13 avril 2011, les sociétés PAMIER, BLANAP et AD INVEST ont requis, devant le Président du Tribunal de Commerce de Bobigny, de renouveler le mandat ad hoc de Maître BRIGNIER pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 13 juillet 2011, afin de leur permettre de poursuivre les discussions.

Les comptes ont donc été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation compte tenu de cette mission du mandataire ad hoc.

En date du 31 décembre 2010, compte tenu de la situation économique de la société PAMIER, la société ADT SIIC, associé unique, a décidé d'abandonner les intérêts calculés sur la créance qu'elle détient sur la société PAMIER à hauteur de 843 K€.

1.4 Autres faits caractéristiques

En date du 9 mars 2010, un avenant au contrat de prêt conclu entre la société VENUS et ADT SIIC a été signé portant le montant du deuxième prêt à 3.906 K€ (pour mémoire, il avait été conclu un premier prêt d'un montant nominal de 1.000 K€) ;

1.5 Faits caractéristiques intervenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 7 janvier 2011 le conseil d'administration a décidé de nommer à titre provisoire en remplacement de M. LONSDALE-HANDS, administrateur, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale, en qualité d'administrateur M. VICENTI pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La mission du mandataire ad-hoc a été prolongée jusqu'au 13 juillet 2011.

NOTE 2 : Dérogations et modifications aux principes, règles et méthodes comptables

2.1 Généralités

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général issu du règlement CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation compte tenu d'une part de la mission en cours du mandataire ad hoc sur les filiales de la société ADT SIIC, à savoir PAMIER, AD INVEST et BLANAP et d'autre part des faits exposés dans la note 1.3,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2 Changement de méthode comptable

Les méthodes comptables appliquées en 2010 sont identiques à celles utilisées au cours de l'exercice précédent.

2.3 Date de clôture

Les comptes annuels couvrent la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

2.4 Régime S.I.I.C.

Pour rappel, la société ADT SIIC a opté en date du 29 avril 2004, avec effet au 1^{er} janvier 2004, pour le régime des Sociétés d'Investissement Immobilières Cotées. Ce régime entraîne une exonération d'impôts sur les sociétés sur les bénéfices provenant de la location d'immeuble ou de sous-location d'immeubles pris en crédit-bail par contrat conclu ou acquis depuis le 1^{er} janvier 2004 (à condition que 85% de ces bénéfices soient redistribués au cours de l'exercice qui suit celui de leur réalisation), de

certaines plus-values (cession d'immeubles, de droits afférents à un contrat de crédit bail immobilier, de participations dans des sociétés de personnes ou de participations dans des filiales ayant opté pour le régime spécial, à condition que 50% de ces plus-values soient distribuées aux actionnaires avant la fin du deuxième exercice qui suit leur réalisation) et des dividendes reçus des filiales soumises au régime spécial (à condition qu'ils soient redistribués en totalité au cours de l'exercice suivant celui de leur perception).

NOTE 3 : Principes comptables et méthodes d'évaluation

Aucune dérogation aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité n'a été appliquée.

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie suivantes :

Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ; ils sont le cas échéant, dépréciés (provision pour dépréciation des comptes courants et provision pour risques) lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée à partir de l'actif net comptable, des plus ou moins values latentes, des perspectives de rentabilité ou du prix du marché, s'avère inférieure à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport.

3.3 Créances

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Une éventuelle dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition.

3.5 Provision pour risques et charges

La société ADT SIIC ne comptabilise pas le montant de ses engagements de départ en retraite, compte tenu du caractère non significatif des éléments concernés.

NOTE 4 : Explications des postes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations (montant en milliers d'euros).

4.1 Immobilisations
(en milliers d'euros)

	Immobilisations			Amortissements et provisions				Net 31/12/10	
	Val. brute 01/01/10	Augm.	Dimin.	Val. brute 31/12/10	Montant au 01/01/10	Augm.	Dimin.		Montant au 31/12/10
Immobilisations corporelles									
matériel bureau - informatique	17	0	0	17	16	1	0	17	0
Immobilisations financières									
Titres participation	2 019	0	1 980	39	0	38	0	38	1
Créances rattachées aux participations	21 370	1 075	0	22 445	8 219	233	0	8 452	13 993
autres titres immobilisés	0	1 980	0	1 980	0	0	0	0	1 980
Autres immob financières	31	0	31	0	0	0	0	0	0
TOTAL	23 438	3 055	2 011	24 482	8 235	272	0	8 507	15 975

4.2 Filiales et participations
(en milliers d'euros)

Société	Capital	Capitaux propres sauf le capital	Quote part de capital en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêt et avances consenties hors int. Courus	Montant des cautions données	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte 2010	dividendes versés en 2010
A : filiales 50 % au moins										
CFFI	38	-77	100%	38	0	46	0	0	-81	1 091
MAINTREUIL	1	49	100%	1	1	0	0	0	37	0
PAMIER	8	-11 872	100%	0	0	22 399	0	1 067	-3 645	0
		-11 900	TOTAUX	39	1	22 446	0	1 067	-3 689	1 091

Les avances consenties aux filiales CFFI et PAMIER ont été dépréciées respectivement de 39 K€ et de 8.413 K€

4.3 Valeur mobilières de placement

Votre société détient en portefeuille une part de sicav AMUNDI TRESO JOUR pour une valeur de 4 K€, ressortant dans la rubrique « autres titres » du bilan actif.

4.4 Etat des créances

Evolution des créances

(en milliers d'euros)

Créances brutes	2 010	2 009	Variation
Créances immobilisées			
Créances/participations	22 445	21 370	1 075
Autres immobilisations financières	0	31	-31
Actif circulant			
Clients	0	92	-92
Etat et collectivités	45	115	-71
Groupe et associés	0	1 278	-1 278
Créances diverses	5	6	-1
Charges constatées avance	0	0	0
TOTAUX	22 495	22 892	-397

La variation du poste « créances rattachées à des participations » et « groupe et associés » s'explique par un remboursement par une de nos filiales de l'avance qui lui avait été faite.

Il a été pratiqué des abandons d'intérêts de comptes courants envers la société PAMIER d'un montant de 843 K€

Echéancier des créances

créances	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an
créances /participations	22 445	0	22 445
autres immob financières	0	0	0
clients douteux	0	0	0
autres créances clients	0	0	0
créances fiscales	45	45	0
groupe et associés	0	0	0
créances diverses	5	5	0
charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAUX	22 495	50	22 445

4.5 Etat des dettes

Evolution des dettes

(en milliers d'euros)

Dettes	2010	2009	Variation
Emprunts et dettes établissements crédit	6	9	-3
Emprunts et dettes financières divers	5 160	4 355	805
Dettes fournisseurs	187	388	-201
Dettes fiscales et sociales	9	41	-32
Groupe et associés	154	2 315	-2 161
Autres dettes	150	8	142
TOTAUX	5 667	7 117	-1 451

En 2009, la société a souscrit un emprunt d'un montant de 1.000 K€ auprès de sa filiale VENUS pour une durée de 5 ans et a converti le compte courant qu'elle avait avec cette même filiale en emprunt au 31 décembre pour un montant de 3.285 K€ et d'une durée d'un an renouvelable. En garantie du paiement des sommes dues, l'emprunteur, s'oblige irrévocablement à consentir à l'actionnaire principal du prêteur et à toutes personnes venant à ses droits (cessionnaire, bénéficiaire d'un apport, d'une

distribution, etc....) un nantissement de premier rang sur les 2.500 parts sociales détenues par l'emprunteur dans la société VENUS.

L'augmentation de cette ligne en 2010 est due à la signature d'un avenant augmentant le nominal de l'emprunt de 600 K€ et de la comptabilisation des intérêts pour 204 K€.

Le poste « groupe et associés » concerne les avances de trésorerie faites par ses filiales. La diminution du poste « groupe et associés » s'explique principalement par la distribution d'une de nos filiales à hauteur de 1.091 K€ dont le règlement s'est effectué par compte courant et par le remboursement partiel de son compte courant à hauteur de 1.291 K€.

Echéanciers des dettes
(en milliers d'euros)

Dettes	Montant	Echéance à un an au plus	à plus d'1an et - 5ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes établis. de crédit	6	6	0	0
Emprunts et dettes financières divers	5 160	0	5 160	0
Dettes fournisseurs	187	187	0	0
Dettes fiscales et sociales	9	9	0	0
Compte courants groupe	154	0	154	0
Autres dettes	150	150	0	0
TOTAUX	5 666	352	5 313	0

4.6 Capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital	Prime émission	Réserves légales	Autres réserves	RAN	Résultat net	Total
Au 31/12/2009	16 592	1 197	672	1 895	-799	-9 286	10 271
Affectation résultat 2009					-9 286	9 286	0
AG OE du 9/07/2010		-1 197		1 197			0
AG OE du 9/07/2010 résultat 2010				-3 092	3 092	98	98
au 31/12/2010	16 592	0	672	0	-6 993	98	10 369

Le résultat de l'exercice s'élève à 98 K€.

Au 31 décembre 2010, le capital social est composé de 434.421.861 actions ordinaires entièrement libérées.

4.7 Charges à payer et Produits à recevoir
(en milliers d'euros)

Produits à recevoir		Charges à payer	
Financières		Financières	
Intérêts courus/créances	1	Intérêts courus/dettes	0
d'exploitation		d'exploitation	
Clients	0	Fournisseurs	119
Créances rattachées à des particip.	0	Dettes fiscales et sociales	1
Etat Produits à recevoir	1	Charges à payer	0
		Dettes rattachées à des particip.	2
TOTAL	2	TOTAL	122

4.8 Entreprises liées
(en milliers d'euros)

BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
Titres de Participations	39	Quote part de perte	-118
Provisions/participations	-38	Quote part de bénéfice	0
Titres immobilisés	1 980		
Créances rattachées à des participations	22 444	Refact. Instruments financiers	
Intérêts/Créances rattachées	1		
Prov s/cr rattachées participations	-8 452	Revenu titre de participation	1 091
Clients	0		
Comptes courants débiteurs		Refact. Prestations	6
Intérêts/C.C. débiteurs			
Comptes courants créditeurs	-151	Revenus des C.C.	14
Intérêts/C.C. créditeurs	-2	Intérêts des C.C.	-40
Fournisseurs factures non parvenues		Charges de personnel ext	-41
TOTAL	15 820	TOTAL	912

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, à ce titre elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11° du Code de Commerce.

4.7 Note sur le compte de résultat

- Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent pour l'exercice 383 K€ contre 833 K€ au titre de l'exercice N1.

La variation résulte essentiellement :

- par la diminution des autres achats et charges externes (-391 K€) répartie entre le poste personnel extérieur à l'entreprise (-201 K€), le poste location immobilière et charges rattachées (-187 K€). Cette diminution s'explique par le transfert du siège social vers le Blanc Mesnil, contrat de domiciliation à titre de gratuit avec une de nos filiales. Le poste personnel extérieur est en régression du fait de

l'utilisation moindre de personnel extérieur qui s'explique par l'emploi de deux salariés sur une de nos filiales. Le poste « honoraires comptables » a également diminué. Il est passé de 74 K€ à 41 K€ suite à une renégociation des honoraires des commissaires aux comptes.

- par la diminution des « salaires et traitements » et « charges sociales » de 175 K€ en 2009 contre 117 K€ en 2010 soit une variation de -58 K€. En 2009, l'effectif moyen en équivalent temps plein de la société ADT SIIC était de deux salariés et d'un mandataire social. En 2010, l'effectif moyen en équivalent temps plein était d'un salarié et d'un mandataire social. A la fin de l'exercice 2010, il reste un mandataire social.

- Le résultat financier

Cette année le résultat financier est bénéficiaire de 587 K€ contre - 7.548 K€ en 2009. L'amélioration du résultat financier de 8.135 K€ est due à hauteur de 7.986 K€ d'une moindre dotation des provisions pour dépréciations des actifs financiers.

Il s'explique par :

- les revenus des titres de participation :	+ 1 091 K€,
- les revenus nets des intérêts des comptes courants :	-26 K€,
- les charges d'intérêts sur emprunt :	- 204 K€,
- les autres charges financières :	-2 K€,
- une provision sur dépréciation de titre de participation et créances rattachées :	- 271 K€.

- Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à + 1 K€ contre -858 K€ en 2009. En 2009 il correspondait au résultat de cession de titres de participation. En 2010, il s'agit de la condamnation du Trésor Public par le tribunal administratif de Paris à verser à la Société 700 € suite à un litige fiscal (voir la note 6).

- Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 98 K€ après la prise en compte de quote-part de résultat de filiales pour un montant de -118 K€ et des produits d'exploitation correspondant essentiellement à des refacturations de charges pour 10 K€.

NOTE 5 : Engagements Financiers

Engagements donnés

La société ADT SIIC s'est portée caution solidaire au titre des emprunts contractés par ses filiales pour le financement d'immeubles à hauteur de 6.668 K€.

La société ADT SIIC a nantie les 2.500 parts de la société VENUS en sa possession au profit de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT dans le cadre d'un emprunt souscrit (voir note 4.5).

La société a fait l'objet depuis le 18 août 2009 d'une inscription de privilège en faveur du Trésor Public à hauteur de 474 K€. Cette inscription a fait l'objet d'un dégrèvement total qui a été prononcé le 11 janvier 2011 et radié auprès du greffe en date du 14 février 2011.

NOTE 6 : Autres informations

La société n'emploie plus de personnel. Seule la rémunération relative à un mandat est comptabilisée dans les comptes.

Aucune avance ni crédit alloué aux dirigeants individuels n'a été observé sur l'exercice.

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne font pas l'objet de provisions.

Suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 à 2005, l'Administration avait remis en cause des distributions de dividendes, et avait adressé des propositions de rectifications pour un montant d'impôt en principal de 474 K€ (hors intérêts et majorations).

Ces propositions de rectification avaient notamment remis en cause le principe de non-taxation des dividendes dans le cadre du régime mère-fille, et donc le droit de faire bénéficier les dividendes perçus du régime des sociétés mères.

En date du 30 septembre 2010, le chef des services fiscaux a prononcé un dégrèvement total de 474 K€ et par la même a proposé au Tribunal administratif de décider qu'il n'y a pas lieu de statuer sur la requête. En date du 26 novembre 2010, le Tribunal Administratif a ordonné qu'il n'y a pas lieu de statuer sur les conclusions aux fins de décharge présentées par la société ADT SIIC.
